

Compte-rendu du Comité Syndical du 05 février 2020

L'an deux mil vingt, le cinq février, à vingt heures, les membres du Comité Syndical du syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets, se sont réunis sans obligation de quorum, prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Faye-d' Anjou à BELLEVIGNE EN LAYON, suite à une deuxième convocation, sous la Présidence de M. Dominique PERDRIEAU.

Nombre de délégués en exercice : 90
 Nombre de délégués présents : 29
 Nombre de délégués votants : 27
 Nombre de pouvoirs : 2

• **ETAIENT PRESENTS :**

MEMBRES DU SYNDICAT:

AMBILLOU CHÂTEAU	
AUBIGNÉ S/ LAYON	Dominique DAVID et Pierre ROBÉ
BEAULIEU S/ LAYON	
BLAISON GOHIER	Pierre BROSELLIER
BOURGNEUF EN MAUGES	
BRIGNÉ S/ LAYON	Alain DUVEAU
BRISSAC QUINCÉ	Marie-Claire BOUTIN
CERNUSSON	Patrice NOEL
CHALONNES S/ LOIRE	
CHAMP S/ LAYON	
CHANTELOUP LES BOIS	
CHANZEAUX	
CHARCÉ ST ELLIER S/ AUBANCE	Gilles FOURNIER
CHAUDEFONDS S/ LAYON	Angèle CORNÉE
CHAVAGNES LES EAUX	Jean-Pierre COCHARD
CHEMELLIER	Thierry PERDRIAU
CHEMILLÉ	
CLÉRÉ S/ LAYON	
CONCOURSON S/ LAYON	
CORON	
COSSÉ D' ANJOU	
COUTURES	
DENÉE	Jean-Paul SAULGRAIN
DENEZÉ S/S DOUÉ	
DOUÉ LA FONTAINE	
FAVERAYE MACHELLES	Dominique PERDRIEAU
FAYE D' ANJOU	Rémy ANDRAULT
FORGES	
GRÉZILLÉ	Denis ASSERAY
JALLAIS	
JUIGNÉ S/ LOIRE	
LA CHAPELLE ROUSSELIN	
LA FOSSE DE TIGNÉ	
LA JUMELLIÈRE	
LA PLAINE	
LA POITEVINIÈRE	
LA POMMÉRAYE	
LA SALLE DE VIHIER	
LA TOURLANDRY	Emmanuel GODIN
LE PIN EN MAUGES	
LE VOIDE	
LES ALLEUDS	
LES CERQUEUX S/S PASSAVANT	

LES PONTS DE CÉ	
LES VERCHERS S/ LAYON	
LOUERRE	
LOURESSE-ROCHEMENIER	
LUIGNÉ	
MARTIGNÉ BRIAND	Mauricette RICHARD
MEIGNÉ S/S DOUÉ	
MELAY	
MONTILLIERS	
MOZÉ S/ LOUET	Geneviève MOUKADÈME et Georges GAUTIER
MURS ÉRIGNÉ	Alain LAPLACE
NEUVY EN MAUGES	
NOTRE DAME D' ALLENCON	
NOYANT LA PLAINE	
NUEIL S/ LAYON	Benoît PIERROIS
PASSAVANT S/ LAYON	
RABLAY S/ LAYON	
ROCHEFORT S/ LOIRE	
ST AUBIN DE LUIGNÉ	
ST GEORGES DES GARDES	
ST GEORGES S/ LAYON	Marc CHALON
ST HILAIRE DU BOIS	
ST JEAN DE LA CROIX	
ST JEAN DES MAUVRETS	François PELLETIER
ST LAMBERT DU LATTAY	Jean-Jacques DERVIEUX
ST LAURENT DE LA PLAINE	
ST LÉZIN	
ST MACAIRE DU BOIS	
ST MELAINE S/ AUBANCE	Dominique FOREST
ST PAUL DU BOIS	
ST QUENTIN EN MAUGES	
ST SATURNIN S/ LOIRE	Éric LEROUX
ST SULPICE	
STE CHRISTINE	
SAULGÉ L'HOPITAL	
SOMLOIRE	
SOULAINES S/ AUBANCE	
TANCOIGNÉ	Bertrand GROLLEAU
THOUARCÉ	Jean-François VAILLANT
TIGNÉ	Pascal JEANNEAU
TRÉMENTINES	
TRÉMONT	
VALANJOU	Michel LEBLOIS
VAUCHRÉTIEN	
VAUDELNAY	
VEZINS	
VIHIERS	

• **ABSENTS - EXCUSÉS :**

MEMBRES DU SYNDICAT:

Mmes et MM Bernard BOUTIN (Ambillou-Château), Jacques GUEGNARD et Daniel ONILLON (Beaulieu s/Layon), Denis GRIMAUD et Jacques RÉTHORÉ (Bourgneuf en Mauges), Roger LECLAIRE (Brigné s/Layon), Charles-André DE COSSÉ BRISSAC (Brissac-Quincé), Jean-Louis NOMBALLAIS (Cernusson), Hervé MENARD et Stéphane GUÉRIF (Chalonnnes s/Loire), Joseph BORET et Christophe GIET (Champ s/Layon), Jackie GELINEAU (Chanteloup les Bois), Jean-Pierre BODY et Jean-Damien SOCHELEAU (Chanzeaux), Vincnet BURGAUD (Charcé St Ellier s/Aubance), Nicolas COULON (Chaufonds s/Layon), William BOURASSEAU (Chemellier), Nathalie BOUJU et David ROY (Chemillé), Serge LEFEVRE et Raymond DEFFOIS (Cléré s/Layon), Bruno BILLY et Laurent CHAUVÉ (Concourson s/Layon), Alain DIXNEUF et Gaël HÉRAULT (Coron), Catherine LOUAPRE et Samuel GENET (Cossé d'Anjou), Marie-Agnès MÉNINI-MUNIER (Coutures), Jean-François DELOCHRE (Denée), Catherine MOREL et Hervé BONNET (Denezé s/s Doué), Michel PATTÉE et David BERNAUDEAU (Doué la Fontaine), Cécile GOURGUES (Faveraye Mâchelles), Laurence CHAILLOU (Faye d'Anjou), Philippe MORIN et Thomas DENEU (Forges), André GUINHUT (Grézillé), Jean-Robert GACHET (Jallais), Marie-Annick VITTAZ et Christophe MORON (Juigné s/ Loire), Claire PIET et Louis-Marie CHENE (La Chapelle Rousselin), Daniel BRUNET (La Fosse de Tigné), Jean-François RAMOND (La Jumellière), Jean-Luc COMBE (La Plaine), Régis LEBRUN (La Poitevinière), André GRIMAULT (La Pommeraye), Frédérique SAVARIEAU et Florence BOUTIN (La Salle de Vihiers), Stéphane MERCEROLLE (La Tourlandry), Claude CHÉNÉ et Dominique SOURICE (Le Pin en Mauges), Joseph THOMAS (Le Voide), Antoine PRESSELIN et Pierre MARTIN (Les Alleuds), Roger HUMEAU et Gérard FRAPPÉREAU (Les Cerqueux s/s Passavant), Jean-Paul PAVILLON et Jean-Louis DEMOIS (Les Ponts de Cé), Alain CHANDOUINEAU et Rachel CHAUVÉ (Les Verchers s/Layon), Joseph BEILLOUIN (Louerre), Patrice MARTIN et Cédric GOUPILLE (Louresse Rochemenier), Philippe HORREAU et Émeric HINOT (Luigné), Alain ROCHAIS (Martigné Briand), Claude CHAILLOU et Jean-François LIGONNIÈRE

(Meigné), Catherine BONNIN et Laurent PICARD (Melay), Dominique MARTIN et Thierry CHAUVIGNÉ (Montilliers), Damien COIFFARD (Mûrs-Érigné), Yann LE GOAEC et Christian PEUZOT (Neuville en Mauges), Guillaume HERSAN et Jean-Joël THOMAS (Notre Dame d'Allançon), Nicolas OGÉREAU (Noyant la Plaine), Dominique TINON (Neuville s/Layon), Yoann BIEN (Passavant s/Layon), Gabriel BESNARD et Philippe CESBRON (Rablais s/Layon), Christine TURC et Gaëtan ROBIN (Rochefort s/ Loire), Sylvie CADY et Josiane PEBARTHE (St Aubin de Luigné), Daniel LÉGER et Jean-Marie GATINEAU (St Georges des Gardes), Guillaume CONTREPOIS (St Georges s/Layon), André COTTENCEAU (St Hilaire du Bois), Jean-François PASQUIER et Grégory DAUDIN (St Jean de la Croix), Pascal BIOTTEAU (St Jean des Mauvrets), François CAILLEAU (St Lambert du Lattay), Lionel LHOMMEAU et Christophe GODET (St Laurent de la Plaine), Jean-François CESBRON et Joseph COURANT (St Lézin), Gabriel TAILLÉE (St Macaire du Bois), Richard AUVRIGNON (St Melaine s/Aubance), Olivier VITRÉ et Nicolas GUIMONT (St Paul du Bois), Jacques GALLARD et Henri GRATON (St Quentin en Mauges), Marie-Claude SECHER (St Saturnin s/Loire), Richard MARECHAL et Bertrand BABIN (St Sulpice), Antoine BIDEET et Béatrice MOREAU (Ste Christine), Didier LEMASLE et André JONCHERAY (Saulgé l'Hopital), Éric POUDRAY (Somloire), Michel COLAS (Soulaines s/Aubance), Gilles CAMUS (Thouarcé), Hervé BONNIN (Tigné), Marc GRÉMILLON (Trémentines), Bruno LEFORT (Trémont), René SÉCHET (Valanjou), François-Xavier RIPOCHE et Jean-Sébastien DESHAIS (Vauchréty), Jean-Marcel SUPIOT (Vaudelhay), Cédric VAN VOOREN (Vezins), Jean-Noël GIRARD et Isabelle DUFOUR (Vihiers).

POUVOIRS :

Josiane PEBARTHE donne pouvoir à Jean-Jacques DERVIEUX et Didier LEMASLE donne pouvoir à Éric LEROUX.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION :

M. Michel GAZEAU - Vice-Président d'honneur,
Mmes Betty MÉTIVIER - Comptable, Pascale GERVAIS - Chargée de communication,
MM Laurent MOUNEREAU - Directeur, Ludovic PÉAUD - Technicien rivière.

M. le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et donne la liste des personnes excusées. Il indique que cette réunion du Comité Syndical fait suite à celle du 29 janvier 2020 où le quorum n'a pas été atteint. Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT et au règlement intérieur du Syndicat, le comité syndical délibère valablement sans condition de quorum.

Désignation du secrétaire de séance

M. Denis ASSERAY, délégué de la commune déléguée de GRÉZILLÉ est nommé secrétaire de séance.

1 Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2019

Délibération 2020-09 - Approbation du COMPTE de GESTION 2019 du budget principal

Dressé par Mme Nancy AUDOLY, Receveur Municipal de Thouarcé.

Le Comité Syndical :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2019 au 31/12/2019,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur du syndicat Layon Aubance Louets, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE**, le Compte de Gestion 2019 du budget principal.

Délibération 2020-10 Approbation du COMPTE de GESTION 2019 du budget zone blanche

Dressé par Mme Nancy AUDOLY, Receveur Municipal de Thouarcé.

Le Comité Syndical :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2019 au 31/12/2019,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur du syndicat Layon Aubance Louets, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE**, le Compte de Gestion 2019 du budget zone blanche.

Délibération 2020-11 Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2019 budget principal

Le Président sortant, le Compte Administratif est dressé par M. François PELLETIER, Vice-Président.

M. PELLETIER, demande à l'assemblée de délibérer sur le Compte Administratif 2019 après s'être fait présenter le Compte de Gestion 2019 et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, de :

- 1°) Donner acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- 2°) Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Montant	FONCTIONNEMENT	Montant
Dépenses réalisées en 2019	888 041,81 €	Recettes réalisées en 2019	876 164,81 €
002 - Déficit reporté 2018	- €	002 - Excédent reporté 2018	137 035,02 €
Total Dépenses CA 2019	888 041,81 €	Total Recettes CA 2019	1 013 199,83 €
		Excédent 2019	125 158,02 €

INVESTISSEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses réalisées en 2019	456 953,71 €	Recettes réalisées en 2019	380 014,77 €
001 - Déficit reporté 2018		001 - Excédent reporté 2018	4 763,82 €
		1068 - Excédent fonctionnement capitalisé	
Total Dépenses CA 2019	456 953,71 €	Total Recettes CA 2019	384 778,59 €
Déficit 2019 à reporter	- 72 175,12 €		

002 - Excédent de fonctionnement 2019	125 158,02 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	- 72 175,12 €
002 - Excédent 2019 à reporter sur le BP 2020	52 982,90 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE**, le Compte Administratif 2019 du budget principal.

Délibération 2020-12 Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2019 budget zone blanche

Le Président sortant, le Compte Administratif est dressé par M. François PELLETIER, Vice-Président.

M. PELLETIER, demande à l'assemblée de délibérer sur le Compte Administratif 2019 après s'être fait présenter le Compte de Gestion 2019 et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, de :

- 1°) Donner acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- 2°) Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Montant	FONCTIONNEMENT	Montant
Dépenses réalisées en 2019	- €	Recettes réalisées en 2019	- €
002 - Déficit reporté 2018	- €	002 - Excédent reporté 2018	
Total Dépenses CA 2019	- €	Total Recettes CA 2019	- €
		Excédent 2019	- €

INVESTISSEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses réalisées en 2019	- €	Recettes réalisées en 2019	- €
001 - Déficit reporté 2018		001 - Excédent reporté 2018	- €
		1068 - Excédent fonctionnement capitalisé	
Total Dépenses CA 2019	- €	Total Recettes CA 2019	- €
Déficit 2019 à reporter	- €		

002 - Excédent de fonctionnement 2019	- €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	- €
002 - Excédent 2019 à reporter sur le BP 2020	- €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE**, le Compte Administratif 2019 du budget zone blanche.

2 Affectation des résultats 2019

Délibération 2020-13 **Affectation des RÉSULTATS 2019 budget principal**

Le Président demande aux membres présents de se prononcer sur l'affectation des résultats 2019 du budget principal de la façon suivante :

- **Restes à Réaliser - Année 2019** : Néant
- **Section d'investissement** :

Dépenses - 001 - Déficit d'investissement 2019	- 72 175,12 €
Recettes - 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €

- **Section de fonctionnement** :

002 - Excédent de fonctionnement 2019	125 158,02 €
1068 - Déficit de fonctionnement capitalisé	-72 175,12 €
002 - Excédent 2019 à reporter sur BP 2020	52 982,90 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'**UNANIMITÉ** :

- **DECIDE**, d'affecter les résultats 2019 sur le Budget Primitif 2020, comme énoncés ci-dessus.

3 Contributions des collectivités membres en 2020

Délibération 2020-14 **Contributions 2020 des collectivités membres du syndicat**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'**UNANIMITÉ**,

- les contributions 2020 des collectivités membres du syndicat Layon Aubance Louets selon les règles suivantes :
 - **Gestion du passif** :

Contributions conformément au statut (article 7.3) des seules collectivités à l'origine de l'emprunt selon les règles de contributions initialement fixées.

- **Contributions 2020 pour l'apurement du passif : 57 796,24 €**

- **Contributions Syndicat + CLE (Commission Locale de l'Eau) :**

Contribution calculée sur la base des nouveaux statuts du Syndicat Layon Aubance Louets (votés en Comité Syndical le 18/12/2019) et en lien avec la baisse de financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

- **Contributions 2020 syndicat + CLE : 382 000,00 €**
 - dont Syndicat : 367 000 €
 - CLE : 15 000 €

4 Vote des budgets primitifs 2020

Budget Primitif principal 2020 - Section de fonctionnement

M. François PELLETIER, Vice-Président du Syndicat et membre de la commission finance, présente les éléments budgétaires de la section de fonctionnement du budget primitif principal 2020 :

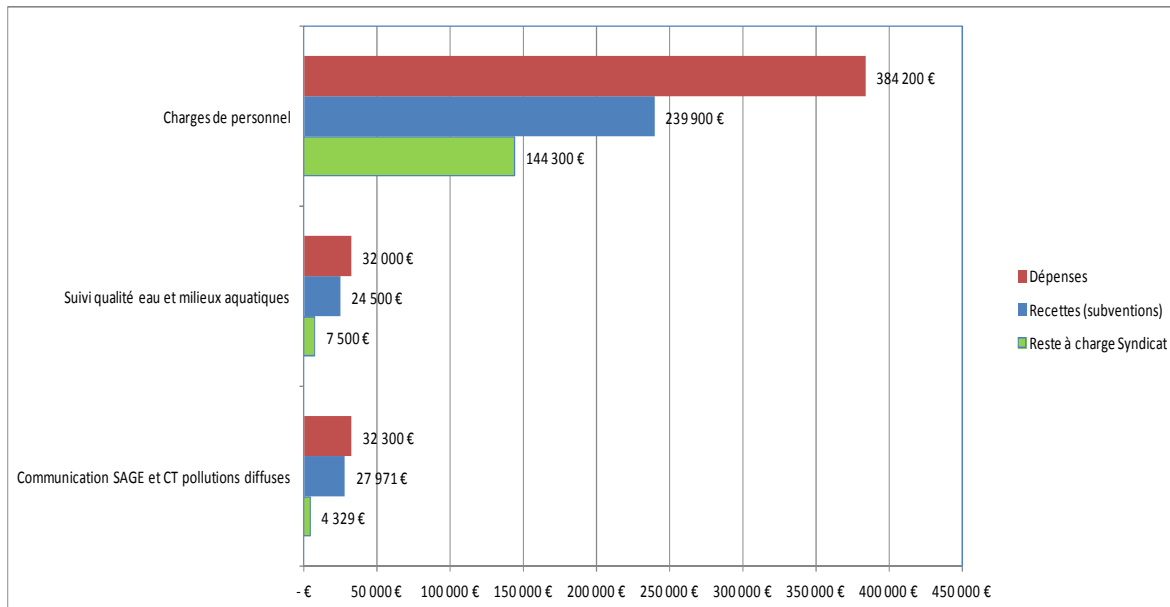
Les dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement du BP 2020 s'établissent à 1 634 311,54 euros avec :

- 384 200 € pour les charges de personnel (354 790 € en 2019),
- 155 128 € pour les charges à caractères générales (charges d'électricité, téléphone, ...)
- 581 730 € correspondant aux dépenses liées au Contrat Territorial 2017-2021 et au Contrat Régional de Bassin Versant 2017-2019. Elles concernent des actions et travaux sur les milieux aquatiques, des actions de lutte contre les pollutions par les pesticides et le suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du SAGE,
- 130 400 € de dépenses liées aux actions du SAGE (repro et envois des docs SAGE révisé, animations scolaires, lettre de l'eau, étude portage GEMAPI, étude ENS sur l'Hyrome),
- 9 380 € de charges financières liées à la dette et remboursement de l'emprunt du plan d'eau de Passavant,
- 60 300 € de charges de gestion courante (indemnités des élus, déplacements, formations...),
- 5 000 € de charges exceptionnelles,
- 152 087 € de charges d'amortissement,
- 138 108 € transférés pour équilibrer la section d'investissement,
- Et enfin 17 979 € de dépenses imprévues.

Les recettes prévisionnelles avec :

- subvention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne : 787 290 €,
- o subvention du Conseil Régional des Pays de la Loire : 198 400 €,
- o subvention du Conseil Départemental de Maine et Loire : 80 400 € (plantations de haies + étude plan de gestion ENS Hyrôme),
- 439 796 € de participations des communes et communautés adhérentes au Syndicat,
- 75 121 € d'aides financières de la fédération et associations de pêche, chambre d'agriculture, agriculteurs, viticulteurs,
- 321 e d'amortissement de subventions,
- 52 983 € liés au report de l'excédent de fonctionnement 2019.

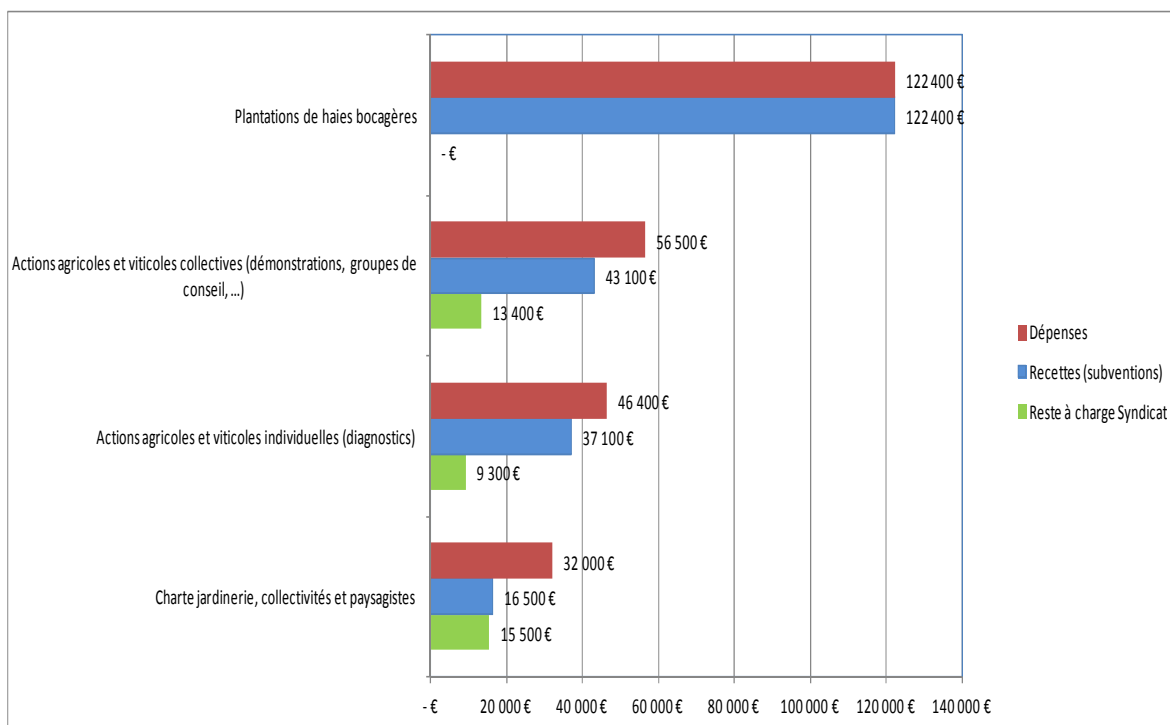
Il présente un focus de quelques dépenses importantes et caractéristiques du Syndicat pour 2020. En rouge apparait, le montant de la dépense, en bleu les subventions et en vert le reste à charge pour le syndicat.



Les charges de personnel correspondent à 7,9 Equivalents Temps Plein (10 agents) et 23% des dépenses de fonctionnement

Le suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur 4 points de suivi sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance avec entre-autre l'analyse des pesticides et des produits médicamenteux (sur le Lys en 2020)

La communication SAGE et Contrat Territorial pollutions diffuses est estimée à 32 3000 €.



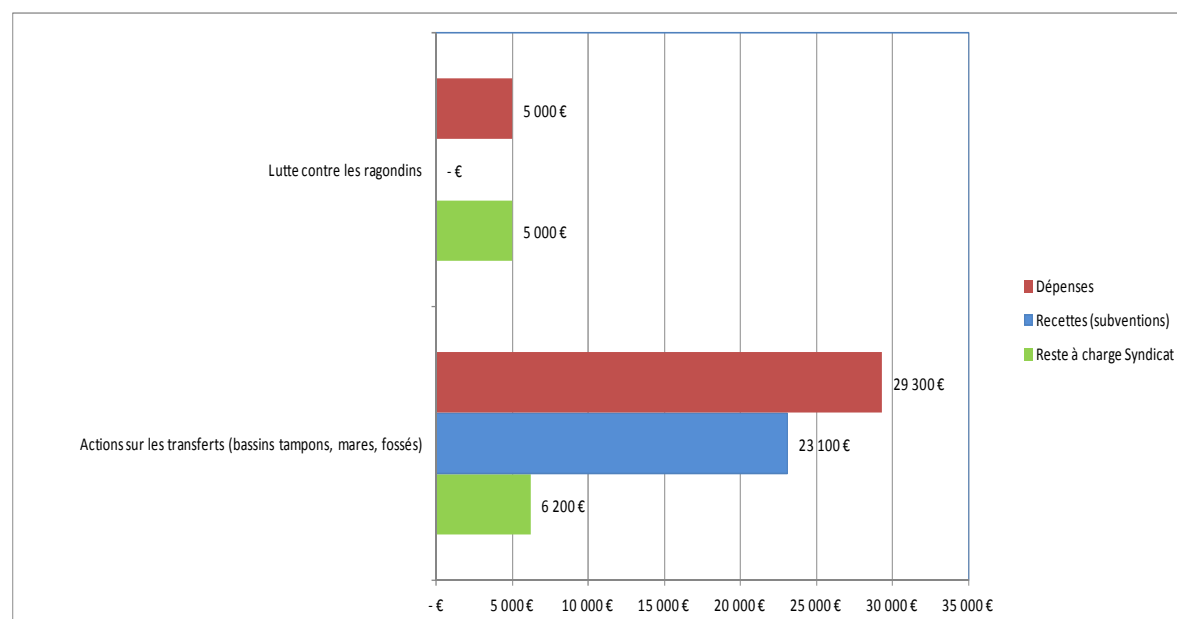
Les plantations de haies bocagères financées à 80% avec un reste à charge de 20% pour le planteur (20 km en 2020).

Les actions agricoles et viticoles collectives avec des essais, démonstrations et journées techniques sur le territoire du SAGE sont d'un montant de 56 500 € dont 13 400 € pour le Syndicat (24%).

Les actions agricoles et viticoles individuelles avec la réalisation de diagnostics sur l'ensemble du territoire du SAGE sont d'un montant de 46 400 €.

Le reste à charge est de 9 3000 € pour le Syndicat (20%).

La poursuite des chartes jardineries, collectivités et paysagistes est estimée à 32 000 € avec un reste à charge de 15 500 € pour le Syndicat (arrêt des aides de l'agence de l'eau sur cette action - financement espéré dans le cadre du CRBV 2020-2021).



La surprime versée pour la capture des ragondins (1,50 € / queue sur la base d'un montant global maximum de 5 000 €).

Les actions sur la création de bassins tampons, mares visant à limiter les transferts de pesticides sur le bassin de la Villaine pour 29 300 €.

Budget Primitif principal 2020 - Section d'investissement

M. François PELLETIER, Vice-Président du Syndicat et membre de la commission finance, présente les éléments budgétaires de la section d'investissement du budget primitif principal 2020 :

Les dépenses prévisionnelles de la section d'investissement s'établissent à 1 912 106,15 euros.

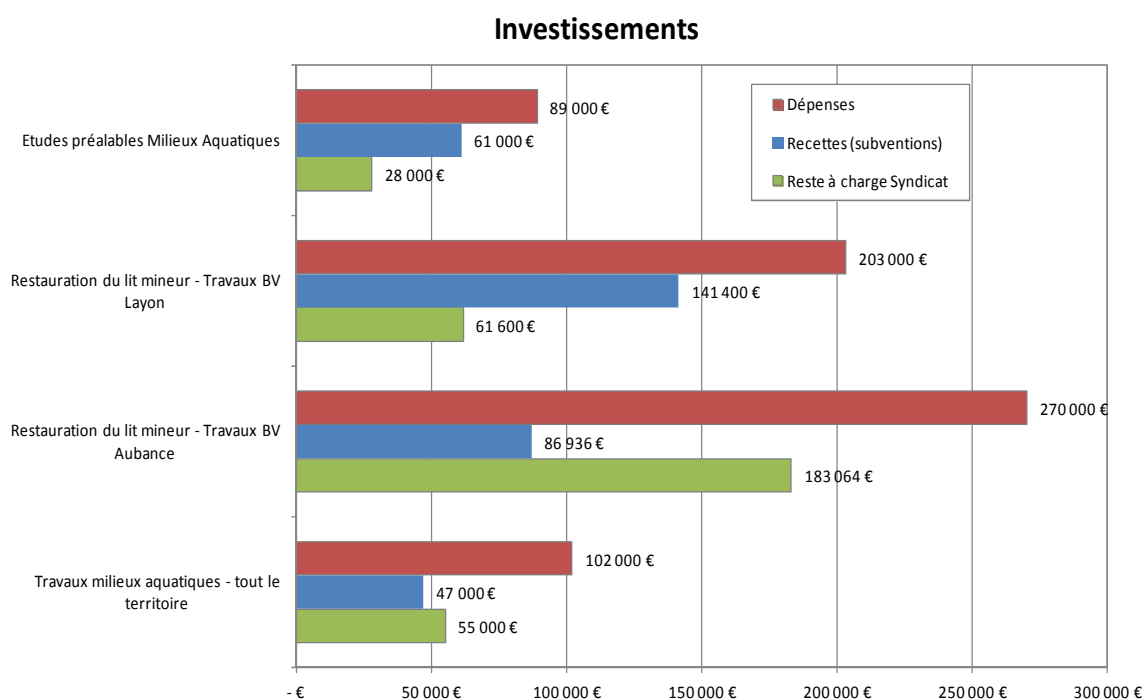
Pour les dépenses prévisionnelles, le budget d'investissement se compose de :

- 158 550 € de remboursement de capital lié à la dette et du capital restant dû et de l'indemnité de remboursement anticipé du plan d'eau Passavant,
- 40 000 € de frais liés à l'achat de matériel informatique, outillage, bureaux, mobiliers,
- 379 900 € pour les études engagées dans le cadre du Contrat Territorial milieux aquatiques,
- 1 000 € liée à une subvention versées à l' Association EDEN pour des travaux milieux aquatiques
- 991 479 € pour les travaux prévus dans le Contrat Territorial milieux aquatiques,
- 217 000 € pour l'achat des futurs bâtiments du Syndicat,
- 321 € d'amortissement de subvention,
- 51 681 € de dépenses imprévues,
- 72 175 € de déficit d'investissement reporté.

Les recettes prévisionnelles avec :

- 35 000 € de Fond de Compensation de TVA
- 254 036 € de subvention du Conseil Régional des Pays de la Loire,
- 814 400 € de subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- 121 300 € d'aide de la fédération et des associations de pêche, de communes, fonds Barnier et Européens,
- 187 000 d'emprunt lié à l'acquisition des futurs bâtiments,
- 152 087 € d'amortissement,
- 72 175 € d'excédent de fonctionnement,
- 138 000 € lié à la vente du plan d'eau de Passavant à la Fédération de Pêche,
- 138 108 € de virement de la section de fonctionnement.

La diapositive suivante montre pour les opérations d'investissement sur les milieux aquatiques : les dépenses, les subventions et le reste à charge pour le Syndicat en 2020.



Les études à engager en 2020 en amont des travaux milieux aquatiques sont évaluées à un montant de 89 000 €.

Les travaux de restauration de lit mineur de cours d'eau sont estimés à un montant de 203 000 € sur le BV du Layon, 270 000 € sur le BV de l'Aubance et 102 000 € sur tout le territoire

Budget Annexe Zone Blanche 2020 - Section de fonctionnement

M. François PELLETIER, Vice-Président du Syndicat et membre de la commission finance, présente les éléments budgétaires de la section de fonctionnement du budget Annexe Zone Blanche 2020 :

Les montants budgétaires inscrits pour l'année 2020 sont identiques à ceux inscrits dans le BP 2019.

Les dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement s'établissent à 67 100,00 euros avec :

- 52 100,00 € de charges à caractère général qui correspondent à la réalisation d'une étude,
- 15 000,00 € de charges de personnel.

Les recettes prévisionnelles sont alimentées par les 2 intercommunalités ayant mandatés le syndicat pour un montant total de 67 100,00 €.

Délibération 2020-15 Vote du Budget Primitif 2020 budget principal

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'UNANIMITÉ :

- le Budget Primitif pour l'exercice 2020

Section fonctionnement	Résultat reporté 2019	R.A.R. 2019	Proposition 2020	Budget Primitif total 2020
Dépenses		- €	1 634 311,54 €	1 634 311,54 €
Recettes	52 982,90 €	- €	1 581 328,64 €	1 634 311,54 €
Section investissement	Résultat reporté 2019	R.A.R. 2019	Proposition 2020	Budget Primitif total 2020
Dépenses	72 175,12 €	- €	1 839 931,03 €	1 912 106,15 €
Recettes		- €	1 912 106,15 €	1 912 106,15 €

Délibération 2020-16 Vote du Budget Primitif 2020 budget zone blanche

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'UNANIMITÉ :

- le Budget Primitif pour l'exercice 2020

Section fonctionnement	Résultat reporté 2019	R.A.R. 2019	Proposition 2020	Budget Primitif total 2020
Dépenses		- €	67 100,00 €	67 100,00 €
Recettes		- €	67 100,00 €	67 100,00 €
Section investissement	Résultat reporté 2019	R.A.R. 2019	Proposition 2020	Budget Primitif total 2020
Dépenses		- €		- €
Recettes		- €		- €

5 Questions diverses

M. Jean-Jacques DERVIEUX rappelle les résultats des mesures biologiques effectués sur les milieux aquatiques en 2020. Les résultats en termes d'IBGN et d'IPR (pêches électriques) avant et après travaux montrent pour certains cours d'eau ont des évolutions positives (8 cours d'eau pour les IBGN et 2 cours d'eau pour les IPR) ou négatives (5 cours d'eau pour les IBGN et 2 cours d'eau pour les IPR). Les principales explications résident dans les faibles débits observés cet été dans les cours d'eau du territoire et de l'impact des pollutions ou rejets direct dans le milieu récepteur.

Les travaux milieux aquatiques effectués sur les cours d'eau dans le cadre des contrats avec l'agence de l'eau Loire Bretagne et la Région des Pays de la Loire montrent de réels avancées en matière de taux d'étagement par rapport aux objectifs fixés par le SAGE. L'impact de ces travaux encore récents restent à mesurer.

M. Le Président clôt la réunion en remerciant les participants pour leur investissement et leur participation aux actions et travaux du syndicat.

Fin de séance à 21 heures 30